



Diplôme d'Université **GESTION DU PATRIMOINE DES PERSONNES PROTÉGÉES**

LE DIPLÔME D'UNIVERSITÉ GESTION DU PATRIMOINE DES PERSONNES PROTÉGÉES EST UNE FORMATION JURIDIQUE, COMPTABLE ET FINANCIÈRE DE RÉFÉRENCE ET D'EXCELLENCE ACADÉMIQUE

Cette formation est organisée en distanciel grâce aux équipements numériques de la Faculté de droit et sciences politiques de l'Université Nice Côte d'Azur.

> objectifs

Le vieillissement de la population progresse et les professionnels se heurtent immanquablement à la technicité croissante du droit des majeurs protégés et à la question cruciale de leur accompagnement patrimonial. Statistiquement, 730 000 personnes sont aujourd'hui concernées par une mesure de protection juridique, chiffre qui pourrait être multiplié par trois en 2040.

La formation vise à transmettre les compétences juridiques, comptables et financières nécessaires à la gestion du patrimoine des personnes protégées. Destiné en premier lieu à approfondir les connaissances acquises grâce au certificat national de compétences de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, le D.U. est également ouvert à tous les professionnels qui souhaitent mieux accompagner les majeurs protégés. Conçu de façon très progressive, le D.U. accueille aussi en formation initiale les étudiants titulaires d'un master 1.

Les enseignants de cette formation sont des universitaires et des praticiens. Porté conjointement par la Faculté de droit et sciences politiques et par l'Association tutélaire des Alpes-Maritimes (ATIAM), le DU bénéficie également du parrainage du Professeur Gilles RAOUL-CORMEIL.



- Le DU peut ouvrir, sous certaines conditions et aux étudiants en formation initiale seulement, l'accès au **master de gestion internationale de fortune (GIF)** de l'IAE.
- Parallèlement, ce DU est accessible de façon privilégiée aux étudiants diplômés du master gestion internationale de fortune (GIF), en tenant compte d'une validation d'acquis en gestion de patrimoine.

> enjeux

Le DU vise à développer cinq compétences spécifiques :

- 1 **Élaborer des solutions juridiques d'anticipation** pour permettre aux personnes âgées, vulnérables ou potentiellement vulnérables, d'adapter leur patrimoine afin d'éviter une mesure de protection judiciaire lorsque cela est possible et d'affronter la peur de manquer d'argent et celle de ne pas savoir le gérer ;
- 2 **Analyser une situation patrimoniale et s'y repérer** pour orienter le professionnel en charge de la personne vulnérable ou sa famille ;
- 3 **Inventorier les solutions patrimoniales immédiates** pour orienter les professionnels en charge de la personne vulnérable ou sa famille afin d'assurer l'accompagnement de la personne vulnérable ;
- 4 **Imaginer des solutions patrimoniales durables** spécifiquement adaptées à la personne dans une optique de pérennisation de son patrimoine sur du long terme ;
- 5 **Forger son éthique professionnelle** en approfondissant sa connaissance des majeurs vulnérables et les contours de sa responsabilité professionnelle.

> programme

LE + DE LA FORMATION

Le DU Gestion du patrimoine des personnes protégées peut être suivi en présentiel ou à distance

UE 1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX

- Droit des majeurs protégés approfondi (cours avec TD intégrés) :
Droit commun des mesures de protection juridique ; le principe de nécessité à l'ouverture et au cours de la mesure ; le principe de préférence familiale et le principe de probité à l'égard des professionnels ; Droit spécial des mesures à la lumière de la protection des biens et de la protection de la personne ;
- Les organes judiciaires de la protection juridique des majeurs (magistrats, greffiers)
- Les organes administratifs de la protection des majeurs (DDETS)
- Les organes exécutifs de la protection juridique des majeurs : Services MJPM, MJPMi, MJPMp
- Comprendre la vulnérabilité (approche psychologique des maladies cognitives et du handicap). Intervention d'un médecin inscrit
- L'administration légale des mineurs ; originalité par rapport à la tutelle des majeurs
- Introduction au droit des personnes handicapées (Loi du 11 février 2005) : la société inclusive
- Introduction aux soins psychiatriques sans consentement. Principes et articulation avec les mesures de protection juridique
- Aspects éthiques et déontologiques généraux
- Respect de la vie privée, des droits familiaux et du droit à l'expression du majeur protégé et de la personne handicapée

UE 2 - LA GESTION DE PATRIMOINE EN DROIT

- L'immobilier du majeur protégé :
situation immobilière
le droit de propriété
les droits réels
les sûretés réelles
- SCI et SCPI
- Les contrats aléatoires : assurance-vie et viager
- L'assurance des biens et de la responsabilité civile
- Droit de la copropriété et majeurs protégés (initiation)
- Aide et action sociales des majeurs protégés et des personnes handicapées
- Procédure de surendettement des particuliers et personnes vulnérables
- Régimes matrimoniaux et PACS
- Fiducie, mandat de protection future et protection juridique des majeurs
- Droit bancaire
- Le notaire face à la personne vulnérable
- Successions, libéralités et majeurs protégés
- Initiation au droit international privé des majeurs protégés

UE 3 - LA GESTION DE PATRIMOINE EN CHIFFRES

- Les actifs du majeur protégé
- Stratégies patrimoniales
- Gestion fiscale du patrimoine immobilier
fiscalité immobilière
fiscalité des actifs financiers
fiscalité de l'assurance-vie
fiscalité IFI
fiscalité de la transmission à titre gratuit ;
- Autres outils de la gestion patrimoniale
- Comptabilité, gestion et analyse financière

UE 4 - RESPONSABILITÉS ET JURIDICTIONS

- Actions en justice du majeur protégé ; ministère obligatoire d'un avocat ; déontologie de l'avocat ; honoraires de résultat
- L'accès au juge du majeur protégé
- Les documents rédigés à l'intention du juge : inventaire, requête au juge, rapport de diligence, compte-rendu de gestion
- La comptabilité du MJPM : Frais de tutelle et représentation/tarifcation
- Responsabilité professionnelle du MJPM ; articulation avec la responsabilité civile professionnelle (responsabilités civile et pénale)
- Responsabilité civile du majeur protégé et de la personne handicapée à l'origine d'un dommage
- Droit pénal et procédure pénale : personne protégée, victime d'une infraction pénale, et personne protégée auteur d'une infraction pénale

UE 5 - ÉTUDE DE CAS

À partir :

- d'un jugement
- d'un budget
- d'un compte-rendu de gestion

Durée de la formation : 6 mois de janvier à juin

- > les lundis de 17 à 20h
- > les jeudis de 17 à 20h
- > les vendredis de 17 à 20h

> admission

Le Diplôme d'Université **Gestion du patrimoine des personnes protégées** est ouvert :

**Aux étudiantes et étudiants en droit,
en formation initiale,
ayant validé une licence 2**

**Aux professionnels en formation continue,
à partir de bac + 2 :**

- mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- notaires
- magistrats
- avocats
- syndicats de copropriété
- gestionnaires de patrimoine
- banquiers
- assureurs
- travailleurs sociaux, etc...

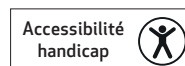
> candidature

- Dépôt de candidature en ligne sur **ecandidat-uca2.univ-cotedazur.fr** **15 septembre au 15 décembre 2024**
- **Sélection sur dossier et/ou entretien**
- **Capacité d'accueil : 30**

- **Coût de la formation**
 - > Étudiante ou étudiant d'Université Côte d'Azur : 500 €
 - > Particulier ou entreprise : 3757 €

Pour en savoir plus >

univ-cotedazur.fr/formation/offre-de-formation/gestion-de-patrimoine-des-personnes-protgees



RESPONSABLE DE LA FORMATION

Anne-Sophie SIEW-GUILLEMIN, Maître de conférences en droit privé
> anne-sophie.siew-guillemin@univ-cotedazur.fr

droit.univ-cotedazur.fr



Faculté de Droit et Science Politique
EUR LexSociété
Avenue Doyen Louis Trotabas
06050 NICE



Bureau pédagogique
Vanessa DEBUIGNE
vanessa.debuigne@univ-cotedazur.fr
☎ 04 89 15 25 28

Responsable de la formation
Anne-Sophie SIEW-GUILLEMIN
anne-sophie.siew-guillemin@univ-cotedazur.fr
☎ 06 60 47 51 64